



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la Coordination
des Services de l'État

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Établissement du plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome Melun-Villaroche

Par arrêté préfectoral n°2024/12/DCSE/BPE/SERV du 04 novembre 2024 est prescrite, pendant 17 jours consécutifs, du mercredi 4 décembre 2024 à 9h00 au vendredi 20 décembre 2024 à 17h00, l'enquête publique relative à l'établissement du Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de Melun-Villaroche, au profit de la Direction Générale de l'Aviation Civile - Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord, sise 9 rue de Champagne, 91200 ATHIS-MONS.

Le périmètre de l'enquête publique comprend les communes d'Andrezel, de Blandy-les-Tours, Bombon, Bréau, Cesson, Champdeuil, Champeaux, Combs-la-Ville, Crisenoy, Evry-Grégy-sur-Yerre, Fouju, Grisy-Suisnes, Lieusaint, Limoges-Fourches, Lissy, Maincy, Melun, Moisenay, Moissy-Cramayel, Montereau-sur-le-Jard, Mormant, Réau, Rubelles, Saint-Germain-Laxis, Saint-Méry, Savigny-le-Temple, Soignolles-en-Brie, Solers, Vert-Saint-Denis, Voisenon, et Yèbles (77), Corbeil-Essonnes, Etiolles, Evry-Courcouronnes, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray et Tigery (91).

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Montereau-sur-le-Jard. **Place de l'Église-Aubigny - MONTEREAU-SUR-LE-JARD - 77950.**

Monsieur Michel CERISIER, Chef d'entreprise de constructions, retraité, ancien maire de Pringy est désigné en tant commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public :

- en version papier en mairies d'Andrezel, de Blandy-les-Tours, Bombon, Bréau, Cesson, Champdeuil, Champeaux, Combs-la-Ville, Crisenoy, Evry-Grégy-sur-Yerre, Fouju, Grisy-Suisnes, Lieusaint, Limoges-Fourches, Lissy, Maincy, Melun, Moisenay, Moissy-Cramayel, Montereau-sur-le-Jard, Mormant, Réau, Rubelles, Saint-Germain-Laxis, Saint-Méry, Savigny-le-Temple, Soignolles-en-Brie, Solers, Vert-Saint-Denis, Voisenon, et Yèbles (77), Corbeil-Essonnes, Etiolles, Evry-Courcouronnes, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray et Tigery (91), aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques
- sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Essonne : <https://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

– sur les registres d'enquête en format papier, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, et ouverts en mairies d'Andrezel, de Blandy-les-Tours, Bombon, Bréau, Cesson, Champdeuil, Champeaux, Combs-la-Ville, Crisenoy, Evry-Grégy-sur-Yerre, Fouju, Grisy-Suisnes, Lieusaint, Limoges-Fourches, Lissy, Maincy, Melun, Moisenay, Moissy-Cramayel, Montereau-sur-le-Jard, Mormant, Réau, Rubelles, Saint-Germain-Laxis, Saint-Méry, Savigny-le-Temple, Soignolles-en-Brie, Solers, Vert-Saint-Denis, Voisenon, et Yèbles (77), Corbeil-Essonnes, Etiolles, Evry-Courcouronnes, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray et Tigery (91), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Dès le début et avant la fin de l'enquête, les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (Mairie de Montereau-sur-le-Jard, Mairie de MONTEREAU SUR LE JARD - Place de l'Eglise - Aubigny - 77950 - EP PSA Melun-Villaroche)

Le commissaire enquêteur recevra le public aux lieux, dates et heures suivants :

- Mairie de Limoges-Fourches, le vendredi 06 décembre 2024 de 13h00 à 16h00,
- Mairie de Moissy-Cramayel, le mercredi 11 décembre de 14h00 à 17h00 ,
- Mairie de Fouju, le mercredi 18 décembre 2024 de 09h00 à 12h00,
- Mairie de Montereau-sur-le-Jard, le vendredi 20 décembre 2024 de 09h00 à 12h00.

Le présent avis est consultable, et le dossier téléchargeable, sur les sites internet des préfectures de Seine-et-Marne et de l'Essonne, ci-dessus mentionnés.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de Seine-et-Marne - DCSE-BPE (12 rue des Saints-Pères 77 010 Melun Cedex). Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies d'Andrezel, de Blandy-les-Tours; Bombon, Bréau, Cesson, Champdeuil, Champeaux, Combs-la-Ville, Crisenoy, Evry-Grégy-sur-Yerre, Fouju, Grisy-Suisnes, Lieusaint, Limoges-Fourches, Lissy, Maincy, Melun, Moisenay, Moissy-Cramayel, Montereau-sur-le-Jard, Mormant, Réau, Rubelles, Saint-Germain-Laxis, Saint-Méry, Savigny-le-Temple, Soignolles-en-Brie, Solers, Vert-Saint-Denis, Voisenon, et Yèbles (77), Corbeil-Essonnes, Etiolles, Evry-Courcouronnes, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray et Tigery (91), ainsi que sur les sites internet des services de l'État dans les départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne, aux adresses précitées.

Au terme de l'enquête publique, le plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) sera approuvé par arrêté ministériel et inséré aux documents d'urbanisme des communes concernées.